Guide de l’étudiant – Tout savoir pour ORGANISER et SOUTENIR sa thèse

[Préambule 1](#_heading=h.1fob9te)

[1. Processus de la soutenance – thèse d’exercice en médecine 2](#_heading=h.3znysh7)

[Quand soutenir sa soutenance ? 2](#_heading=h.2et92p0)

[**CAS PARTICULIER : soutenir au mois d’octobre pour prendre un poste en novembre** 2](#_heading=h.3dy6vkm)

[2 mois environ avant la soutenance 3](#_heading=h.1t3h5sf)

[4 semaines au plus tard avant la soutenance – Autorisation de soutenance 4](#_heading=h.4d34og8)

[ENVOI DES CONVOCATIONS 5](#_heading=h.17dp8vu)

[2. La soutenance, le jour J 5](#_heading=h.3rdcrjn)

[3. Cas particuliers, exceptions et singularités 6](#_heading=h.26in1rg)

[Composition jury – Biologie médicale 6](#_heading=h.lnxbz9)

[Etudiants.es venant d’une autre faculté 6](#_heading=h.35nkun2)

[Demandes de dérogation 6](#_heading=h.1ksv4uv)

[Thèses articles et thèses en anglais 6](#_heading=h.44sinio)

[4. Après la soutenance, les attestations de réussite 7](#_heading=h.2jxsxqh)

[Docteurs Juniors (concerne uniquement **les internes de la réforme**) 7](#_heading=h.z337ya)

[Attestations de réussite à la thèse au DES+Thèse (**internes non réformés**) 7](#_heading=h.3j2qqm3)

[Rappel CONTACTS SCOLARITÉ du 3ème cycle 7](#_heading=h.1y810tw)

Préambule

Tous les documents/formulaires cités (avec lien hypertexte) dans ce « GUIDE de l’étudiant » se trouvent également mis à disposition des internes [sur la page internet de la faculté consacrée aux thèses d’exercice en médecine](https://u-paris.fr/medecine/formation-initiale/these/), dans les différents onglets, dont :

* « FIXER UNE DATE DE SOUTENANCE »,
* et, « DOCUMENTS UTILES » puis « Documents ANNEXES ».
1. Processus de la soutenance – thèse d’exercice en médecine

Quand soutenir sa soutenance ?

Pour soutenir votre thèse d’exercice de médecine vous devez **être inscrit administrativement pour l’année universitaire en cours**. Une année universitaire s’étend du 1er novembre au 31 octobre de l’année suivante.

**Etudiants.es ayant pris leur 1ère inscription en DES à compter de l’année 2017-2018 :** les délais de soutenance seront fonction de la durée des spécialités (art R 632-23 du code de l’Éducation, créé par Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 :

**Si la durée de formation de la spécialité est supérieure à trois ans**, la thèse doit être soutenue avant la fin de la phase 2, dite d’approfondissement. L’obtention de la thèse est un impératif pour accéder à la dernière phase de consolidation du DES et donc au statut de Docteur Junior.

**Si la durée de formation de la spécialité est de trois ans**, la thèse peut être soutenue avant la fin de la phase dite d’approfondissement et devra au plus tard être soutenue trois ans après la validation de la phase de consolidation et dans le délai défini à l'art R 632-19, soit dans un délai maximal de 6 ans après la première inscription en 3e cycle.

**Etudiants.es ayant pris leur 1ère inscription en DES avant l’année 2017-2018 :** la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3e semestre de formation et au plus tard, trois années après l'obtention du DES (art R 632-22 du code de l’Éducation, ancienne rédaction, créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013).

**CAS PARTICULIER : soutenir au mois d’octobre pour prendre un poste en novembre**

Les difficultés d’agenda posées par ce cas de figure **conseillent d’éviter fortement de soutenir votre thèse et/ou DES durant le dernier mois de l’année universitaire** pour prendre un poste dans les semaines qui suivent, lorsque vous avez le choix.

Néanmoins, si votre situation ne vous permet de planifier autrement votre fin de cursus, il est conseillé :

- de soutenir durant les deux premières semaines d’octobre de préférence,

- et/ou d’anticiper votre demande d’attestations de réussite pour vous inscrire au Conseil de l’ordre des médecins en vous assurant auprès de votre gestionnaire de DES que votre dossier est bien complet (**validations de stage, disponibilités, Inter-CHU**).

## 2 mois environ avant la soutenance

**1. Définir votre président de jury et votre jury** en accord avec soit votre directeur de thèse soit le directeur de votre DES.

**Pour les étudiants.es ayant pris leur 1ère inscription avant l’année 2017-2018 :**

 « *La thèse conduisant au diplôme d'État de docteur en médecine est soutenue devant* ***un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales*** *désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) médicale concernée*.  […]» ([art. R632-22 (link is external)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=08F0C7306B7D45FC0BA2D28DE75653AF.tplgfr41s_1?idArticle=LEGIARTI000027864907&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20161127)).

**Pour les étudiants.es ayant pris leur 1ère inscription à compter de l’année 2017-2018  (réforme du 3e cycle) :**

L'article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017, modifié par l’arrêté du 10 septembre 2020, précise et simplifie la nouvelle composition du jury de soutenance des thèses : [**Article 60**](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000042322014/2020-09-11) **-** [Modifié par Arrêté du 2 septembre 2020 - art. 1](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000042320485/2020-09-11/)*« La thèse conduisant au diplôme d'État de docteur en médecine est soutenue devant* ***un jury composé d'au moins trois membres dont le président du jury, professeur des universités titulaire des disciplines médicales*** *désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée. (…) »*

***Nota bene* →** 1 **« enseignant titulaire des disciplines médicales » =** 1 professeur des universités des disciplines médicales **(PU-PH)** ou 1 maître de conférence des universités des disciplines médicales **(MCU-PH).**

Pour les internes en Médecine générale, vous pouvez consulter l’organigramme avec les PUPH et MCU-PH sur le site de la DMG ci-joint : <https://dmg-u-paris.fr/c/organigramme>

**/!\ Vous devez commencer vos démarches lorsque vous êtes en phase de peaufinage/relecture de votre thèse car vous devez nous faire parvenir votre thèse complète 4 semaines avant de soutenir.**

**2. Fixer une date, un horaire et un lieu** pour la soutenance en accord avec le président et les membres du jury et en informer le bureau des thèses (sous réserve que les dates choisies soient encore disponibles). La soutenance de thèse s’organise en amont et nécessite un temps pour son enregistrement auprès des gestionnaires de thèses 🡪 pour ce faire, utiliser le **«FORMULAIRE demande de soutenance de thèse – Université Paris Cité»**

**Vous devez soutenir dans l’université à laquelle est rattaché votre président de jury, et non pas votre directeur de thèse.**

**3.** Le service des thèses doit être en possession du formulaire, de la composition de l’entièreté de votre jury et en connaissance des éléments pratiques (date, lieu) **au moins 2 mois (= 45 jours ouvrés) avant la date** de soutenance envisagée.

→ Afin d’être en mesure de répondre aux très nombreuses demandes de soutenance durant les mois de septembre-octobre, merci de veiller à anticiper la période de fermeture estivale de l’université et de respecter ce calendrier.

Pour les étudiants de l’université Paris Cité, si **votre président de jury dépend d’une autre université, votre soutenance se déroulera dans les locaux de cet établissement**. **Vous devez tout de même envoyer le formulaire de demande de date aux gestionnaire de l’Université Paris Cité**, mais pour la réservation de la salle vous devrez vous adresser au service des thèses de ladite université, (cf. «2. Cas particuliers » ci-après).

**4. Envoyer le formulaire de demande de date au bureau des thèses à la personne adéquate selon la répartition disponible dans le formulaire.**

## 4 semaines au plus tard avant la soutenance – Autorisation de soutenance

**1.** Les documents suivants doivent être dûment remplis et transmis au bureau des thèses par mail **quatre semaines minimum avant** la date de soutenance :

* **Couverture** validée **par le président de jury** (signature + tampon + date).
* **Conclusion** (une ou plusieurs pages) validés **par le président de jury** (chaque page paraphée, signature + date en dernière page).
* **Votre thèse complète.**
* **Le formulaire « proposition de jury » tamponné, signé et daté par votre président de jury.**

**CONSEIL :** afin que vos pièces soient traitées rapidement, regroupez le tout en **un seul mail**. Les documents doivent être correctement orientés (respect orientation haut/bas), correctement nommés (nom correspondant au contenu).

**2.** Après vérification de la part du bureau des thèses de vos documents fournis, si ceux-ci sont conformes, un mail vous sera envoyé vous accordant à soutenir comme convenu.

 Pour les documents utiles concernant votre rapport de thèse (rédaction, mise en page, gabarit, etc.), merci de consulter le site de la bibliothèque : [**https://u-paris.libguides.com/mem-thex/medecine**](https://u-paris.libguides.com/mem-thex/medecine)

Pour rappel, la thèse se présente comme indiqué dans le « Gabarit de la thèse pour la soutenance » (se reporter à la page 10-11 du gabarit pour trouver l’intégralité des consignes de rédaction).

**Avant distribution aux membres du jury**, le doctorant doit vérifier que sa thèse est conforme en utilisant la « Trame d'auto-vérification de la thèse » (version *avant soutenance*).

Il n’y a plus de dépôt de la version imprimée de la thèse à faire, ni à la BU ni au bureau des thèses.

Le signalement et la valorisation en ligne des thèses d'exercice via le dépôt dans l’archive ouverte [DUMAS](https://dumas.ccsd.cnrs.fr/) (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) est réalisé par les bibliothèques universitaires.

La diffusion est soumise à l'autorisation de l'auteur et conditionnée par l'avis favorable du jury de soutenance et du directeur de thèse ([guide méthodologique](https://u-paris.libguides.com/mem-thex/medecine)).

Suite à la soutenance, si vous remplissez les critères définis, un mail vous sera adressé par la bibliothèque de médecine vous informant de la procédure à suivre pour diffuser votre thèse en ligne via DUMAS.

Vous pouvez utiliser le service des bibliothèques « [Poser une question](https://u-paris.fr/bibliotheques/poser-une-question/) » pour des précisions complémentaires concernant la rédaction et la diffusion de votre thèse : sélectionnez l’option « Thèses ou mémoires » dans le [formulaire](https://u-paris.libanswers.com/form?queue_id=2746) de contact.

### ENVOI DES CONVOCATIONS

**CONVOCATIONS - Pour les soutenances se déroulant à l’Université Paris Cité (Bichat, Cordelier, Necker, Villemin):**

Les membres de jury (et les internes en copie) reçoivent - environ une semaine avant une soutenance – une convocation par courriel : celle-ci précise notamment **la salle attribuée** durant une heure pour la soutenance de thèse en question.

**CONSEIL** : les adresses mails des jurys étant communiquées par les étudiants.es au moment de leur prise de date auprès du bureau des thèses, **charge aux internes de s’assurer que l’ensemble des membres de leur jury a bien reçu la convocation concernant leur soutenance de thèse**.

Pour ceux qui soutiennent dans une autre université, merci de vous rapprocher du bureau des thèses de l’université qui accueille votre soutenance. Si vous soutenez sur un site non géré par le bureau des thèses de Université Paris Cité, nous vous rappelons qu’aucune convocation ne vous sera envoyée.

# La soutenance, le jour J

Une soutenance dure environ une heure (les salles sont réservées pour une heure + 15 minutes de battement pour que sorte l’audience qui doit quitter la salle et que s’installe la soutenance suivante).

Sous réserve d’indications de la part de votre jury, une soutenance comprend :

1. un temps de présentation orale (en moyenne 15 minutes, à vérifier auprès de votre directeur.rice de thèse),
2. un temps de questions/d'échange avec le jury,
3. un temps de délibération du jury puis de restitution,
4. avant que vous ne prêtiez serment (copie du Serment d’Hippocrate à disposition dans "[documents annexes](https://medecine.paris-nord.u-paris.fr/these-dexercice-et-diplomes)").

**A la fin de la soutenance, le président de jury récupère les documents de soutenance pour les transmettre au bureau de thèse où ils seront traités.**

# Cas particuliers, exceptions et singularités

## Composition jury – Biologie médicale

**Pour la spécialité Biologie médicale (étudiants.es ayant pris leur 1ère inscription en DES avant 2017)**, le jury est composé d'au moins quatre membres dont au moins un professeur de médecine et un professeur de pharmacie ([Article 14 (link is external)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005633919)).

## Etudiants.es venant d’une autre faculté

**Vous appartenez à une autre faculté** : votre dossier de soutenance se compose auprès de votre établissement d’origine et vous devez adresser votre **FORMULAIRE demande de soutenance – Université de Paris** au bureau des thèses de l’université de Paris pour réserver un créneau de soutenance (date + horaire + site).

***Nota bene* →** votre « faculté d’origine » ou faculté d’inscription, est la faculté dans laquelle vous réalisez votre DES et où vous êtes inscrit.e en thèse. Ce n’est pas la faculté où vous avez seulement pris une inscription en Master, DU ou autre cursus complémentaire.

## Demandes de dérogation

Si **la thèse n'a pu être soutenue dans les délais impartis**, des dérogations dûment justifiées peuvent être accordées par le cabinet du doyen, sur proposition du responsable de la spécialité. Cela implique que vous devez d'abord avoir obtenu l'accord du.de la responsable de votre spécialité (accord écrit) et de l'adresser par mail au cabinet du doyen pour demander son autorisation, à: cabinetdedirectionmed@univ-paris-diderot.fr

## Thèses articles et thèses en anglais

**Les thèses articles** sont possibles. Elles se présentent sous la forme suivante :

1-présentation du sujet en 10 à 20 pages (en français)
2-l'article choisi (en français ou en anglais)
3-conclusion et perspectives en 5 à 10 pages (en français)

L'article de la thèse peut ne pas être publié au moment de la soutenance. Le jury peut prononcer une confidentialité à l'issue de la soutenance, si votre article a vocation à être publié.

**Les thèses en anglais** sont possibles mais doivent bénéficier d'une présentation du sujet, d'une conclusion et d'une mise en perspective en anglais et en français.

 Pour plus d’informations, vous pouvez utiliser le service des bibliothèques « [Poser une question](https://u-paris.fr/bibliotheques/poser-une-question/) » : sélectionnez l’option « Thèses ou mémoires » dans le [formulaire](https://u-paris.libanswers.com/form?queue_id=2746) de contact.

Vous pouvez aussi trouver des informations sur le site <https://u-paris.libguides.com/medecine>.

# Après la soutenance, les attestations de réussite

### Docteurs Juniors (concerne uniquement **les internes de la réforme**)

Pour les nouveaux docteurs juniors ayant besoin de faire état de leur statut auprès du Conseil de l’ordre des médecins, merci d’adresser votre demande d’attestation de réussite à la thèse au bureau des thèses avec pour objet « **ATTESTATION Dr Junior – NOM Prénom** », en rappelant :

* votre date de soutenance de thèse,
* votre n° étudiant,
* votre spécialité,
* votre pièce d’identité en pièce jointe.

Le bureau des thèses vous répondra lorsqu'il sera en possession des documents signés de soutenance que votre président de jury doit nous remettre directement.

### Attestations de réussite à la thèse au DES+Thèse (**internes non réformés**)

Pour les internes ayant pris leur première inscription en DES **avant** l’année universitaire 2017-2018, les attestations de réussite à la thèse et au DES sont **indissociables**.

Après validation de votre thèse (diplômes d’État de Docteur en médecine) ainsi que de leur Diplôme d’Études Spécialisées, merci d’adresser :

* le « **Formulaire de demande - ATTESTATIONS DE RÉUSSITE** » (que vous trouverez dans la section « Délivrance des diplômes »)
* ainsi que les justificatifs précisés dans le-dit formulaire,
* A votre gestionnaire de DES en indiquant en objet : « **ATTESTATIONS DE RÉUSSITE – NOM Prénom** ».

#### Particularités de la Médecine Générale

La date de validation de votre DES n’est pas celle de votre oral : suite à cette soutenance de DES, votre dossier passe ensuite en commission de validation (commission de DES de Médecine Générale d’Ile-de-France). Vous ne pourrez récupérer vos attestations de réussite qu’une fois la commission ayant entériné la validation de votre DES. Votre PV de validation de DES est à récupérer auprès du gestionnaire de DES de Médecine Générale.

#### Particularités de la Biologie Médicale

Concernant la validation du DES de Biologie médicale : les internes doivent faire parvenir une copie de leur Procès-Verbal de soutenance de thèse au coordonnateur de leur spécialité, afin d’obtenir un PV de validation de DES à la fin de leur internat (lorsque le dernier stage se termine).

### Rappel CONTACTS SCOLARITÉ du 3ème cycle

<https://u-paris.fr/medecine/sites-et-contacts/>